

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/211 du 9/3/1984
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.SAV.F12.
12, portant promotion au titre de
l'année 1982 de Monsieur TATY Jean
Louis, Administrateur des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I, des S.A.P.
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers ;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 84/210 /MTPS.DGTFP.DFP. du 9/3/84
, portant inscrit au tableau d'avancement au
titre de l'année 1982 de Monsieur TATY Jean Louis, Administra-
teur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.A.P.
(Administration Générale).

DECRET :

.../...

ARTICLE 1er.- Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des SAF (Administration Générale), en service au Département de la Propagande du Parti à Brazzaville, est promu au 4^o échelon de son grade au titre de l'année 1982 pour compter du 30.09.82. ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 MARS 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Titihé Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.G.B.....2
D.C.F.. ..2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
D.P.F.....1
SGCM/BC.....2.-